

PAGEAS

Mairie - 4 rue des Écoles 87230 Pageas - tel : 05 55 78 41 86



Commune de Pageas

Infos
utiles
p.2

Le mot
du maire
p.3

Infos
municipales
p.4

Vie de la
commune
p.10

L'écho des
associations
p.11

Infos
partenaires
p.7 et 9

Agenda
p.16

Sommaire



	Le mot du maire	page 3
	Informations municipales	page 4
	La vie de la commune	page 10
	L'écho des associations	page 15
	Informations partenaires	page 7 et 9
	Agenda	page 16

État civil (depuis le dernier bulletin)

Décès

- Mme Yvonne Dijoux née Bruneteau
- Mme Marcelle Mazières née Réjasse

Mariages / Pacs

- Mme Patricia, Marlène-Carole Deschamps et M. Bernard Lathière

Naissances

- Myla Devynck

Comité de rédaction

Commission communication
S. Passelergue - E. Faure - A. Lacaud -
V. Leriche - JP. Rigout - R. Garniche

Crédit photos

R. Garniche-JP. Rigout-S. Passelergue

Mise en page

R. Garniche

Infos utiles

Mairie : tel. 05 55 78 41 86
courriel : communedepageas@wanadoo.fr
site internet : www.pageas.fr
Horaires d'ouverture au public :
Du lundi au vendredi : 8h-12h et 13h-17h
Mercredi : 8h30 -12h et 14h-17h
Samedi : 9h30-12h sur RDV avec les élus

Agence postale et bibliothèque inter communales :
tel. 05 55 71 83 46
Horaires d'ouverture :
Lundi à jeudi: 13h15-16h15
Vendredi : 15h15 -18h15 - fermé le samedi
Levée du courrier : lundi à vendredi : 14h50-samedi : 8h30

Écoles :
RPI Châlus-Pageas
école élémentaire Pageas : tel : 05 55 78 58 72
école élémentaire Châlus : tel : 05 55 78 43 88
école maternelle Châlus : tel : 05 55 78 46 16
Collège "Pierre-Desproges" Châlus : tel : 05 55 78 43 49

Assistante sociale (sur rendez vous)
Permanences Châlus : tel : 05 55 31 88 88
Permanences les Cars : tel : 05 55 36 90 22
Permanences Bussière-Galant : tel : 05 55 78 80 26

France services : tel. 05 19 09 00 04
Mail : franceservices@paysdenexon-montsdechalus.fr
Web : <https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/france-services>

Gendarmerie Châlus : tel : 17
ou 05 55 78 41 11
Permanences :
Lundi après midi-Jeudi matin-Samedi matin

Pompiers Châlus : tel : 18
ou 05 55 78 55 85

SAMU : tel : 15

Communauté de communes Pays de Nexon/Monts de Châlus :
tel : 05 55 78 29 29
courriel : accueil@paysdenexon-montsdechalus.fr
Site internet : www.paysdenexon-montsdechalus.fr

OTSI des Monts de Châlus Tél.: 05 55 58 28 44
courriel : tourisme@paysdenexon-montsdechalus.fr
site internet : www.tourisme-nexon-chalus.fr

Conciliateur de justice
Monique Jardinier- Tel : 06 62 41 93 56
1^{er} mardi de chaque mois (France services)

Déchetterie :
Hiver (01/11 au 31/03) :
Lundi, Mercredi, Vendredi et Samedi :
9h-12h et 14h-17h
Été (01/04 au 31/10) :
Lundi, Mercredi, Vendredi et Samedi :
9h-12h et 14h-18h
Carte d'accès obligatoire

Écopoints :
Cimetière de Pageas
Le Mazaubert
Aire de repos



Le mot du maire



Cheres Pageaciennes, Chers Pageaciens,

La vie à Pageas bat son plein ! Les animations festives de 2023 succèdent à celles de 2022, et nous espérons un succès pérenne et grandissant pour toutes.

La bonne entente entre la municipalité et les associations qui s'entraident pour nous faire profiter de ces bons moments agréables, participe à la vitalité de notre commune. Bravo à tous les bénévoles qui se démenent au quotidien.

Après un Marché de Noël réussi malgré un manque de visiteurs, nous avons remis au goût du jour le repas des aînés mais à la date du « mardi gras ». Le 25 février fut donc l'occasion de passer un bon moment en compagnie de nos anciens et autour d'un bon pot au feu. Cela fut apprécié par nos convives.

Dans le cadre du Festival de la Culture au grand jour, organisé par le Conseil Départemental, nous avons accueilli un spectacle de Jazz le mercredi 5 avril, entièrement gratuit et financé par le département. Je tenais à remercier Monsieur le Président Jean Claude LEBLOIS qui nous a permis d'en bénéficier, pour le plus grand plaisir des 70 personnes présentes.

Vous trouverez dans ce bulletin un résumé des autres manifestations passées et à venir.

Au cours de ce premier trimestre nous avons également élaboré notre budget communal 2023. Une gestion rigoureuse de nos finances nous permet de ne pas augmenter les impôts, et ce depuis le début de ce mandat.

Je tiens à remercier l'équipe municipale qui m'entoure, pour son travail et son investissement. Nous poursuivons sans relâche les projets en matière d'investissements, que ce soit dans les secteurs des travaux, pour notre école, notre patrimoine et bien d'autres choses encore.

L'aménagement du centre Bourg s'est achevé plus tôt que prévu avec satisfaction et réussite. En raison de la saison estivale, les plantations prévues au projet ne pourront être réalisées qu'en fin d'année.

Le monument aux morts verra sa première cérémonie lors des Commémorations du 11 Novembre. Dans son nouvel écrin et avec de nouvelles plaques rappelant le nom des soldats morts au combat, cette cérémonie aura un caractère particulier et ce sera l'occasion de la célébrer en votre présence pour tous ceux qui le souhaitent.

Le Tour de France traversera notre commune le samedi 8 juillet. Il passera sur la Départementale D15 (Route Châlus - les Cars).

La joie de vivre est une composante essentielle de la vie en société, et pour cela, il en va du bon comportement de chacun et du respect des règles de vie. Trop de querelles de voisinages me reviennent aux oreilles. Trop de manque de citoyenneté a lieu un peu partout, et notamment sur nos aires des éco-points, ou dans le centre bourg avec le non-respect des limitations de vitesse ou des priorités de circulation.

Je vous dis à toutes et tous, vivons en harmonie pour une meilleure qualité de vie. Bien à vous.

Bernadette LACOTE



COMPTES RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX

Séance du 1^{er} décembre 2022

Présents : M. Bonnet – A. Browang – J. A. Brun
Ch. Chirol – E. Faure – B. Lacote – S. Passe-
lergue – JP. Rigout – T. Chabot – Th. Loubert

Excusés : R. Garniche (procuration S. Passe-
lergue) – V. Leriche (procuration à Th. Loubert)-
A. Lacaud (procuration à JA. Brun) – S. Mesrine
(procuration à B. Lacote)

Absent : S. Pariat

Secrétaire de séance : Th Loubert

Début de la séance : 20h

1. **Approbation du compte rendu du 15 septembre 2022.**

13 pour / 1 abstention

2. **Relèvement de prescription pour versement de la Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI).**

L'article 6 de la loi n° 68-1250 du 31 décembre 1968 précise que la commune peut renoncer à opposer une prescription quadriennale, par délibération motivée. L'agent pourra donc percevoir la NBI pour un montant de 3 597.15€.

Le conseil municipal accepte :

- de régulariser l'erreur matérielle qu'à subit l'agent.
- De lui verser cette régularisation sur 6 mois à compter du 1^{er} janvier 2023.

Vote à bulletin secret : 9 pour / 3 contre / 2 blancs

3. **Adoption nouveaux statuts du syndicat des eaux Vienne Briance Gorre.**

Selon l'article L.5211-18, alinéa 3 du code Général des Collectivités Territoriales, Madame le Maire demande d'accepter l'admission des communes de Meuzac et Magnac Bourg au syndicat VBG et d'approuver les nouveaux statuts.

Vote : 14 pour.

4. **Retrait de la commune de Dournazac du syndicat intercommunal de musique et de danse du Sud-Ouest 87.**

Conformément à l'article 5211-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame le Maire demande d'accepter le retrait de la commune de Dournazac du syndicat.

Vote : 9 pour / 5 abstentions.

5. **Mise en œuvre de la clause sociale d'insertion et de promotion de l'emploi dans les marchés de la collectivité.**

Pour promouvoir l'emploi et combattre l'exclusion, la commune fait, en premier lieu, appel à ses partenaires privilégiés qui sont les entreprises du secteur privé qui répondent aux appels publics de la concurrence.

C'est pourquoi, en application de l'article L 2112-2 du code de la commande publique, la commune fixera dans le cahier des charges des marchés publics de certaines opérations, des conditions d'exécution sur certaines parties de travaux permettant de promouvoir l'emploi de personnes rencontrant des difficultés particulières d'insertion permettra de favoriser le rapprochement qui doit s'opérer entre les structures d'insertion par l'activité

économique et les entreprises du secteur privé, dans l'intérêt des personnes engagées dans un parcours d'insertion.

Cette clause doit être mise dans les marchés publics supérieurs ou égales à 300 000€ HT pour obtenir une subvention du département de la Haute-Vienne. Le détail estimatif déposé par la société Colas s'élève à 309 993€ HT.

Madame le Maire demande de donner un avis favorable sur le principe de la mise en œuvre de l'ensemble des dispositifs évoqués ci-dessus.

Vote : 14 pour

6. **Modification du règlement et des tarifs de la salle des fêtes.**

La commission communication s'en chargera.

7. **Autorisation de mandater les dépenses d'investissement 2023 du budget principal avant le vote du budget 2023.**

En vertu de l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal autorise le Maire à mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits inscrits au budget primitif 2022.

Mme le Maire propose pour l'exercice 2023 et dans l'attente du vote du budget primitif principal par le conseil municipal autorise à mandater les dépenses d'investissement proposées par chapitre comme suit :

Chapitres	Désignation	Montant autorisé à engager pour l'exercice 2023 avant le vote du budget primitif : dans la limite de 25% des crédits inscrits au budget 2022
21	Immobilisations corporelles	80 000€
23	Travaux en cours	100 000€

Vote : 14 pour.

8. **Création de lieux-dits suite à la numérotation des habitations.**

Le service du cadastre de la Haute-Vienne, demande la création des lieux-dits de La Basse Jourdanie, de Les Cimes, de Les Genets, de La Grande Vergne, de La Grange Neuve, de Le Moulin du Mas, de La Pétantie, de Pérignac, de La Peytavigne, de Prémoussot, de Les Rangées, de Les Thermes et de Tirvaillas car ils n'existent pas dans leur base de données.

Afin de mettre à jour les adresses de la commune, il est indispensable de le faire.

Vote : 14 pour.

9. **Décision modificative n° 1 : budget principal.**

Cette modification budgétaire permettra de mandater le titre de participation auprès de la citoyenne solaire à l'article 261 intitulé « titres de participation ». Le reversement de cette somme acté par délibération du 14 octobre 2021 s'effectue par la souscription d'actions. La commune détient 10 actions dans la SAS La Citoyenne Solaire.

Madame le Maire demande de l'autoriser à inscrire des crédits en dépense à l'article 261 chapitre 26 de 1 120€ et à déduire



COMPTES RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX

des crédits en dépense à l'article 2135 chapitre 21 de 1 120€.

Vote : 14 pour.

10. Création d'un poste au grade d'agent de maîtrise suite à une promotion interne.

Madame le Maire demande de créer ce poste d'agent de maîtrise afin de nommer dès que possible cet agent à ce grade et de supprimer le poste d'adjoint technique principal de 1ère classe.

Vote : 14 pour.

11. Demande subvention complémentaire pour les travaux de transition énergétique de deux salles de classe au titre des Contrats Territoriaux Départementaux (CTD).

Par arrêté en date du 10 février 2022, le Conseil Départemental de la Haute-Vienne a attribué une subvention de 16 320€ représentant 30%, d'un montant HT de 54 400€ au titre de des Contrats Territoriaux Départementaux (CTD).

La situation économique actuelle notamment avec l'augmentation des prix des matières premières, de l'énergie et du pétrole a entraîné une hausse du coût de notre projet. Selon l'estimation de notre maître d'œuvre Maitrys, le montant s'élèverait à 112 600€ HT auquel il convient d'ajouter les honoraires estimés à 13 800€ HT soit un total de 126 400€ HT.

Madame le Maire demande de l'autoriser à faire une demande de subvention complémentaire de 21 600€ représentant 30%, d'un montant HT de 72 000€ (126 400€ HT – 54 400€ HT) au titre des CTD auprès du Conseil Départemental de la Haute-Vienne pour financer l'ensemble du projet.

Madame le Maire précise que les travaux commencent le 11 avril 2023 et se termineront le 31 juillet.

Vote : 14 pour.

12. Subvention de solidarité aux communes du Sud Arrageois touchées par la tornade.

Le 23 octobre dernier, Madame le Maire propose que la commune vienne en aide financièrement aux communes et habitants sinistrés fortement touchés par cette tornade et propose de verser un secours de 1 000€ à destination de ces sinistrés par le biais de l'AMF 62.

INVESTISSEMENT	DEPENSES		
	CHAPITRE	ARTICLE	MONTANT
Titres de participation	26	261	1 120€
Installations générales, agencements, aménagements des constructions	21	2135	- 1120€

Décision du Maire prise par délégations du conseil municipal :
 - Marché public Aménagement du Bourg : cinq entreprises ont fait une proposition de devis (EUROVIA, COLAS, SORIAT et EIFFAGE). L'entreprise COLAS a été retenue. Suite à une réunion de chantier avec cette entreprise, les travaux débiteront le 16 janvier 2023 sur la place de l'Eglise.
 - Aliénation d'une partie d'un chemin communal à La Grande Veyssière : les élus référents et Madame le Maire se rendront sur les lieux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 37.



Séance du 16 février 2023

Présents : M. Bonnet – A. Browang – J. A. Brun – Ch. Chirol – E. Faure – R. Garniche – A. Lacaud – B. Lacote – S. Passelergue – JP. Rigout – Th. Loubert – S. Mesrine – S. Pariat

Excusés : T. Chabot (procuration à Ch. Chirol)
 V. Leriche (procuration à B. Lacote)

Absent : J. A. Brun

Secrétaire de séance : J. P. Rigout

Début de la séance : 20h

Madame le Maire demande l'inscription d'un point supplémentaire à l'ordre du jour : demande de subventions complémentaires.

Accord à l'unanimité

1 – Approbation du compte rendu du 1er Décembre 2022

Le compte rendu est adopté, sans modification :

OUI : 11 (élus présents au moment du vote)

2 – Candidature à l'appel à collectivités locales volontaires « lu vargier brundant – le jardin bourdonnant ».

La commune a adressé un dossier de candidature avant la date d'échéance du 28 janvier. Vote du conseil municipal :

Accord pour la candidature de la commune

Oui : 14 voix / Non : 0 voix / Abstention : 0 voix

À noter : Madame le Maire signale l'arrivée ce jour en mairie de la liste des 3 communes sélectionnées par le jury le 7 février et notre commune n'en fait pas partie ! Nous renouvelerons notre candidature l'année prochaine

3. Aides pour des séjours scolaires à Saint-Lary et en Italie

Madame le Maire propose d'attribuer une aide de 50 € par enfant. Celle-ci sera versée directement aux familles

OUI : 14 / Non : 0 / Abstention : 0

4 – Admission de créances éteintes

Madame le Maire informe :

- que le comptable n'a pu recouvrer la somme de 568,78 € concernant des titres émis sur les exercices 2020 et 2021 relatifs au paiement de loyers et charges.

- que la commission de surendettement des particuliers de la Haute-Vienne, dans sa séance du 3 août 2021, saisie du dossier de surendettement a décidé un effacement des dettes



COMPTES RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX

sans liquidation judiciaire et qu'en conséquence il est demandé d'inscrire la somme de 568,78 € au budget pour effacement de dette et de régulariser les écritures comptables.

Vote du conseil municipal :

Inscription de la somme de 568,78 € pour effacement des dettes.

Pour : 4 voix / Contre : 9 voix / Abstention : 1 voix

5 – Modification des horaires de l'éclairage public du Bourg et du Lotissement de Bellevue

Madame le Maire propose d'augmenter la durée de l'extinction de l'éclairage public dans les 2 secteurs.

Vote du conseil municipal :

- extinction de l'éclairage public, tous les jours, du 1^{er} Septembre au 30 Avril de 22h00 et 6h30 à partir du 1^{er} Mars 2023

- extinction totale de l'éclairage public, tous les jours, du 1^{er} Mai au 31 Août (Modifications valables pour le Bourg de Pageas et le Lotissement Bellevue)

Pour : 14 / Contre : 0 / Abstention : 0

6 - Application du régime forestier parcelle E 112

La parcelle E 112 située au bois du Mazaubert, d'une superficie de 9020 m² (90a 20ca) a été achetée par la commune qui a exercé son droit de préemption pour compléter le domaine boisé communal et le porter à une superficie de 17ha 55a 08ca.

Avant de se prononcer, le conseil municipal souhaite un complément d'information concernant ce point à l'ordre du jour.

Vote du conseil municipal

Pour le report de la décision : 14 / Contre : 0 / Abstention : 0

7 – Nomination d'un élu référent économie.

La communauté de communes Pays de Nexon-Monts de Châlus demande à ce que soit identifié au sein du conseil municipal un élu en tant que « référent économie ».

Sébastien Passelergue fait remarquer qu'il est déjà représentant de la commune à la commission « Développement local et économique » de la communauté de Communes.

Vote du conseil municipal

Attendre la réunion du conseil communautaire du 22 Février pour avoir plus d'informations.

Pour : 14 / Contre : 0 / Abstention : 0

8 – Contrat d'assurance groupe des risques statutaires du Centre De Gestion (CDG) de la Haute-Vienne

Madame le Maire rappelle que par délibération N° 54-2020 du 19 Novembre 2020, le conseil municipal a émis un avis favorable à l'adhésion au contrat groupe risque statutaire conclu par le Centre De Gestion avec la compagnie CNP en groupement avec le courtier SOFAXIS. La CNP souhaite résilier à titre conservatoire au 31 décembre 2022 ledit contrat encore valable pour deux années. SOFAXIS et CNP ont proposé deux alternatives :

Madame le Maire propose au conseil municipal :
- de continuer à adhérer au contrat d'assurance groupe risque statutaire des agents affiliés à la CNRCAL (Caisse Nationale des Retraites des Agents des Collectivités Locales)

- d'accepter la proposition d'évolution du contrat faite par le courtier SOFAXIS

- de l'autoriser à signer les documents correspondants
Vote du conseil municipal

Pour : 14 / Contre : 0 / Abstention : 0

9 – Cession d'une partie d'un chemin communal à la Grande Veyssière

Une administrée de la Grande Veyssière, propriétaire de la parcelle E230 à la Grande Veyssière souhaite acquérir une partie d'un chemin communal longeant sa propriété.

Ce chemin étant utilisé par un agriculteur la cession de ce chemin communal ne permettrait plus l'accès à ces parcelles..

Pour 14 / contre la cession / Abstention : 0 voix

10 – Cession d'un chemin communal à La Petite Garde

Le chemin concerné est un chemin désaffecté..

Une personne demande l'acquisition de ce chemin communal qui longe la parcelle F 199 qu'elle souhaite acheter.

Pour : 14 / Contre : 0 / Abstention : 0

11– Demande de subvention complémentaire pour les travaux de transition énergétique de deux salles de classe au titre de la DSIL

(DSIL : Dotation de Soutien à l'Investissement Local)

Pour les travaux de rénovation énergétique des deux salles de classe l'état a attribué une subvention de 16 295,31 € (25% d'un montant HT de 65 181.24 €) au titre la DSIL par arrêté en date du 9 Août 2022.

La situation économique actuelle (augmentation des prix des matières premières, de l'énergie, du pétrole) a entraîné une hausse du coût du projet. Selon l'estimation du maître d'œuvre Maitrys, le montant s'élèverait à 126 400 € (coût du projet : 112 600 € + honoraires : 13 800 €)

Une demande de subvention complémentaire de 15 305 € au titre de la DSIL 2023 doit être faite pour financer l'ensemble du projet.

Vote du conseil municipal pour une demande de subvention complémentaire au titre de la DSIL

Pour : 14 / Contre : 0 / Abstention : 0

12 – Demande de subvention pour le remplacement des plaques « Anciens Combattants » du monument aux morts

Dans le cadre des travaux du centre bourg et du déplacement du monument aux morts, il est nécessaire de remplacer les plaques « anciens combattants » de celui-ci.

Madame le Maire indique qu'un devis de 5600 € est parvenu ce jour à la mairie. Elle propose de solliciter des subventions aux titres des CTD et de la DETR.

Vote du Conseil municipal pour cette proposition :

Pour : 14 / Contre : 0 / Abstention : 0

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h.



COMPTES RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX

Séance du 23 mars 2023

Présents : M. Bonnet – A. Browang – J. A. Brun
Ch. Chirol R. Garniche - A. Lacaud - B. Lacote
S. Passelergue – JP. Rigout - Th. Loubert– S. Mesrine S.
Pariat - T. Chabot

Excusés : E. Faure (procuration à B. Lacote)

Absente : V. Leriche

Secrétaire de séance : S. Passelergue

Début de la séance : 18h30

Invité : Arnaud Louvet

1 : Approbation du compte rendu du conseil municipal du 16 février 2023

Pour : 10 / Contre : 0 / Abstention : 1

Commentaires d'Arnaud Louvet à propos des Comptes de gestion 2022 et des Comptes administratifs 2022.

La commune a une gestion saine de ses comptes.

Une capacité d'autofinancement brut de 118000€ en 2022 contre 108000€ en 2021.

Depuis plusieurs années, cette capacité est sensiblement la même, ce qui est un excellent indicateur, et permet à la commune de pouvoir se projeter sur des investissements longs.

La CAF net en 2022 est de 97000€. Sur les 5 dernières années, elle varie entre 80000 et 97000€.

Cette somme permettrait une capacité d'autofinancement de 334 jours, ce qui est un très très bon point.

Résultat des votes pour ces 2 Comptes :

Pour : 13 / Contre : 0 / Abstention : 0

2 : Vote des comptes de gestion 2022

Pour : 13 / Contre : 0 / Abstention : 0

3 : Vote des comptes administratifs 2022

CHIFFRES CLES :

BUDGET PRINCIPAL

Investissement

Résultats reportés : - 89 324.86€

Dépense : 135 845.84€

Recettes : 232 232.95€

Résultat de l'exercice : 193 637.54€

Résultat cumulé de la section : 104 312.68€

Restes à réaliser en dépenses : 496 665.57€

Restes à réaliser en recette : 355 377.00€

Besoin de financement : 36 975.89€

BUDGET D'ASSAINISSEMENT

Investissement

Résultats reportés : 55 936.67€

Dépenses : 2 906.00€

Recettes : 7 814.00€

Résultat de l'exercice : 4 908€

Résultat cumulé de la section : 60 844.67€

Restes à réaliser en dépenses : 0€

Restes à réaliser en recette : 0€

Besoin de financement : 0€



Chenilles processionnaires du pin et du chêne

QUE FAIRE ?

Que faire ou comment réagir lorsque l'on constate la **présence de chenilles de processionnaires ?**

- Si elles se trouvent sur une zone peu fréquentée, pas besoin d'intervenir !
- En revanche, **si leur présence représente un risque élevé** (cours d'école, parc fréquenté, etc.), il faut s'en protéger !

Il existe **plusieurs méthodes pour gérer les populations** de processionnaires que vous retrouverez sur la page dédiée du site chenille-risque.info

Pour votre santé et sécurité, préférez intervenir avec l'avis et les conseils de professionnels.

Risque de confusion

Les chenilles de processionnaires peuvent être confondues avec d'autres espèces, urticantes ou non. [Retrouvez les risques de confusion sur la page dédiée du site chenille-risque.info.](http://chenille-risque.info)

Fonctionnement :

Résultats reportés : 165 318.81€

Dépense : 449 045.24€

Recettes : 563 862.54€

Résultat de l'exercice : 114 817.30€

Résultat cumulé de la section : 280 136.11€

Fonctionnement :

Résultats reportés : 18 916.11€

Dépenses : 9 024.34€

Recettes : 11 480.12€

Résultat de l'exercice : 2 455.78€

Résultat cumulé de la section : 21 371.89€

Pour : 11 / Contre : 0 / Abstention : 0



COMPTES RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX

4 : affectation des résultats budgétaires 2022

Budget principal

Investissement

Déficit antérieur reporté de 2021	- 89 324.86€
Solde d'exécution	193 637.54€
Solde d'exécution cumulé	104 312.68€
Restes à réaliser en dépenses	496 665.57€
Restes à réaliser en recettes	355 377.00€
Besoin de financement au 31.12.2022	- 141 288.57

Fonctionnement

Excédent reporté de 2021	165 318.81€
Résultat de l'exercice	114 817.30€
Résultat cumulé	280 136.11€
Total à affecter	36 975.89€

- excédent de fonctionnement reporté au 002 : 243 160.22€

Budget assainissement :

Investissement

Excédent antérieur reporté	55 936.67€
Solde d'exécution	4 908.00€
Solde d'exécution cumulé	60 884.67€
Restes à réaliser en dépenses	0€
Restes à réaliser en recettes	0€
Besoin de financement au 31.12.2022	0€

Fonctionnement

Excédent reporté	18 916.11€
Résultat de l'exercice	2 455.78€
Résultat cumulé	21 371.89€
Total à affecter	0

L'excédent de fonctionnement est reporté au 002 : 21 371.89€

5 : adoption des subventions et adhésions aux associations 2023

Sur proposition de la commission des finances, il est proposé de voter les subventions suivantes :

ACCA de Pageas : 500€

Amicale Laïque : 350€.

La Quinte du Loup : 350€

Pageas Loisirs : 650€

Le Comité des fêtes : 350€

Jeunesse Musicale de France : 70€

Moïse Bonnet propose au Conseil de ne plus verser la somme de 5400€ de fonctionnement pour la Fête de l'été, car le Comité des fêtes peut autofinancer ce fonctionnement.

Le Conseil accepte mais laisse par précaution la somme inscrite au budget communal en cas de problème.

Adhésions aux associations extérieures :

Conciliateur de justice : 120€ (demande de subvention libre).

Associations diverses :

ADIL : 84,70€

Maires ruraux : 163.35€

SPA : 592.90€

Maires de la Haute-Vienne : 150.65€

Mission Locale : 605€

Uni Pro des Feuillardiers : 276€

Fredon Haute-Vienne : 50€

Union des Territoires : 69€

Conservatoire des Espaces naturels : 50€

Le Conseil municipal valide les sommes proposées.

6 : Fixation des taux d'imposition 2023.

Les taux 2023 seraient les suivants :

	Bases prévisionnelles 2023	Taux 2023	Variations en % 2023
Taxe foncière bâti	557 000	37.11%	0%
Taxe foncière non bâti	63 000	83.17%	0%
Taxe habitation	68 466	12.56%	0%
Total			

Selon les bases prévisionnelles de 2023 le produit fiscal attendu, de ces taxes, serait de 267 699€

En 2022, le produit obtenu a été de 247 669€ soit une augmentation prévisionnelle de 20 030€.

La Commission des finances propose au Conseil de ne pas appliquer d'augmentation des taxes,

Vote : Proposition adoptée à l'unanimité

7 : Vote du budget primitif 2023.

Parmi l'ensemble des projets et des dépenses inhérentes, on peut retenir :

- Les reprises de concession des cimetières pour un montant de 9660€ dont 40% de subventions du montant HT.

- L'entretien de la voirie communale par le point à temps pour un montant de 27843,48€

Dont 50% de subventions du montant HT.

- Aménagement du centre bourg : 427 110,90€ dont 75% de subventions du montant HT.

- Plancher de l'école : 126 401€ dont 95 739€ de subventions.

- Plaques du monument aux morts : devis de 7500€ soumis à subventions.

- Travaux en régie : 20 000€

Il convient de préciser que

- Certaines recettes n'ont pas encore reçu d'arrêté d'attribution de la subvention (Plaques Monument aux morts, remplacement des luminaires et une partie de la RD 141).

- La commune avance le coût des travaux sur la RD 141 à la charge du Conseil Départemental de la Haute-Vienne.

Le résultat prévisionnel de 194 089.51€, permet de couvrir le remboursement en capital des emprunts de la commune de 29 455€ et de financer, avec les subventions et le FCTVA, l'ensemble des dépenses d'investissement qui s'élèvent à 760 729.82€.

vote : Pour :13 / Contre : 0 / Abstention:1

8 : aide au voyage scolaire à Toulouse de l'école primaire de Châlus.

Madame le Maire propose, de verser 600€ pour ce voyage à l'association de l'Amicale Laïque du RPI Châlus-Pageas. Avec cette aide le cout serait de 161€ par enfant.

Pour : 14 / Contre : 0 / Abstention : 0

9 : demande de subventions pour les travaux de remplacement des luminaires.

Le SEHV a fait parvenir à la commune un devis de remplacement des lampes à sodium par des Leds, pour l'éclairage du bourg et du lotissement.

Mr Chirol explique le projet et son financement au Conseil.

Les ampoules actuelles consomment 116 watts/h, les LED consommeront seulement 36 watts/h.

Pour une durée d'éclairage de 4h30 par jour pendant 8 mois (de janvier à avril et de septembre à décembre) pour les 51 luminaires

Informations municipales



restants, cela permettrait une économie d'environ de 554€ par an.

Le SEHV a fait parvenir un devis pour ces travaux d'un montant de 40 054.28€ HT soit 48 065.14€ TTC.

L'opération pourrait s'équilibrer comme suit :

- SEHV : 45% de 40 054.28€ HT soit 18 025€
- FONDS VERT : 35% de 40 054.28€ HT soit 14 018€

Le taux de subvention maximal au fonds vert de 80% sera demandé. En fonction l'aide de l'Etat, celle du SEHV diminuerait proportionnellement.

Il est demandé :

- D'approuver le remplacement des 51 lanternes actuelles par des LED d'un montant de 40 054.28€ HT.
- De solliciter auprès de l'Etat (FONDS VERT) et du SEHV, une subvention aussi élevée que possible pour les travaux cités ci-dessus et de rechercher toutes les aides possibles.

Le Conseil s'étonne de devoir voter une demande d'approbation de remplacement des lanternes, ainsi qu'une demande de subvention alors que ce projet n'avait jamais été évoqué, pas même en commission travaux.

Sébastien Passelergue suggère d'attendre un peu car lors du précédent conseil municipal, de nouvelles plages horaires d'éclairage du bourg et du lotissement ont été décidées afin d'économiser d'avantage l'énergie, et la suppression des lampadaires dans les différents villages est faite depuis peu.

De plus, le reste à charge (environ 8000€) pour la commune reste une somme importante qui, compte tenu des projets en cours et à venir, n'est pas la priorité d'investissement. Des efforts importants ont déjà été faits sur la commune pour réduire la pollution lumineuse et les dépenses énergétiques.

Il est proposé de mener une réflexion en commission mixte (travaux et environnement) pour éventuellement mener plus tard une action pérenne.

Vote du Conseil :

Pour : 1 / Contre : 12 / Abstention : 1

Fin de séance à 20h.



Recettes antigaspi

Soupes de fanes de carottes

Ingrédients (pour 2 personnes) :

les fanes d'1 botte de carottes
2 grosses pommes de terre à chair farineuse
800 ml de bouillon
1 oignon haché
1 pincée de piment
1 cuillère à soupe d'huile d'olive
Sel
1 cuillère à soupe rase de ras-el-hanout (facultatif)



Instructions

Bien laver les fanes de carottes, couper la partie composée uniquement de tige puis les sécher au torchon. Les hacher finement et les réserver. Laver les pommes de terre, les peler et les couper en gros cubes.

Dans un faitout, faire revenir doucement l'oignon haché dans l'huile d'olive. Une fois qu'il devient translucide, ajouter les pommes de terre et les fanes de carotte. Faire revenir en remuant pendant 1 à 2 minutes puis ajouter le ras-el-hanout, le piment et le bouillon, mélanger puis couvrir.

Laisser cuire ainsi pendant une vingtaine de minutes. Lorsque les pommes de terre sont cuites, retirer la soupe du feu et la mixer très finement à l'aide d'un mixer plongeant (ou à défaut avec un blender). Rectifier l'assaisonnement puis servir bien chaud.

Pesto de fanes de radis

Ingrédients

1 bouquet de fanes de radis bien rincées
2 gousses d'ail
2 cuillères à soupe de jus de citron
1 cuillère à soupe de parmesan
2 cuillères à soupe de pignons de pin
5 feuilles de Basilic
Piment d'Espelette
Huile d'olive
Sel, poivre



Instructions

Dans un robot culinaire, verser les fanes de radis ainsi que les feuilles de basilic, les gousses d'ail, l'huile d'olive et le jus de citron. Mixer le tout.

Ajouter le parmesan, les pignons, le sel, le poivre et mixer de nouveau. Ajouter plus d'huile d'olive afin d'obtenir une bonne consistance. Rectifier l'assaisonnement en sel et poivre. Ajouter le piment d'Espelette et mélanger le tout.

Si le pesto est un peu amer, ajouter ½ cuillère à café de sucre.

Conserver dans un bocal au frais.

■ La vie de la commune



Travaux en cours ou réalisés

Ca y est, enfin notre centre bourg a fait peau neuve ! Cela faisait longtemps que les équipes municipales se succédaient avec l'envie de rénover le cœur de Pageas. Un premier projet avait même vu le jour dans les années 90, mais le coût global avait mis un terme à cette idée.

Grâce aux finances saines de la commune et à la fin de remboursements d'emprunts, les conditions étaient plus clémentes cette fois-ci pour mener à son terme un nouveau projet.

Nous pouvons souligner que le financement de ces travaux s'est fait sans augmentation de la part communale de la taxe foncière.

Le chantier réalisé par l'entreprise Colas a pris fin avec 2 mois d'avance, ce qui nous a permis de profiter de ce nouvel espace de vie pour le premier Marché du dimanche matin de 2023.

Il reste encore à intégrer dans les différents parterres en attente, des plantations qui ne pourront se faire qu'en fin d'année.

Le centre bourg étant passé en zone 30km/h, les règles de circulations ont donc changé.



Priorité à droite

La règle de la a remplacé celle des anciens panneaux d'indications. Soyez donc vigilants et respectueux de cette règle.

Un stop devrait être remis en place en descendant du lotissement compte tenu de la vitesse excessive de certains usagers réguliers et de la dangerosité de leur comportement. La Place de l'église quant à elle n'a pas pour vocation à devenir un parking.

Des places de stationnement sont matérialisées sur la petite place à côté du monument aux morts.

Un arrêté municipal viendra appuyer cette règle de stationnement afin de dissuader les automobilistes réfractaires qui s'exposeront à un risque d'amende.

Coût final du projet : 357 477,27€, dont 187 350,00€ de subventions de la part du Conseil Départemental de la Haute-Vienne, et 86 641,63€ venant de l'Etat (les montants sont TTC).

Maître d'œuvre : Cabinet A21



Les toilettes publiques

Elles sont à nouveau opérationnelles dans le bourg. Elles ont été entièrement remises aux normes actuelles. Ce chantier a été réalisé en régie par notre employé communal Sébastien Lefèvre ..., ainsi que Moïse Bonnet. Les portes de garages situés à proximité ont également été changées. Cela contribue à redonner une plus belle apparence à notre centre bourg.



■ La vie de la commune

Travaux en cours ou réalisés



Mas Nadaud

Dans le cadre du projet de la Maison du savoir-faire mené par le Parc Naturel Régional Périgord-Limousin, des travaux sur les réseaux d'eau et électriques ont été réalisés.

Une remise aux normes était nécessaire pour l'un comme pour l'autre afin que le futur bâtiment construit derrière le château et l'ancienne bâtisse puisse bénéficier des débits d'eau et d'énergie nécessaires.

La ferme jouxtant les bâtiments a ainsi pu être raccordée dans de meilleures conditions qu'elle ne l'était.

Le coût de ces travaux a été pris en charge par le Syndicat Energie de la Haute-Vienne pour la partie énergie électrique, et le syndicat Vienne-Briance-Gorre pour l'eau.



Agence postale et médiathèque

L'agence postale et la médiathèque ont elles aussi eu droit à un chantier de rafraîchissement.

Outres une remise en état des murs et des différents réseaux, un réagencement de cette salle a été mené afin de recevoir au mieux nos amis lecteurs et les clients de l'agence postale.

Le montant de ces travaux a été pris en charge par la communauté de communes.



Isolation du plancher de l'école

Les 2 salles de classe du bâtiment attenant à la mairie vont être refaites afin de les isoler au mieux.

Pour cela, les 2 planchers vont être entièrement démontés pour refaire une isolation depuis le vide sanitaire.

Les murs intérieurs vont être suivis également, et une ventilation double flux viendra compléter le tout pour que la circulation d'air se fasse au mieux, et qu'une gestion du taux de CO2 produit par les personnes présentes puisse être gérée.

Ces travaux d'un montant de 106 687,52€ TTC bénéficient de subventions à hauteur de 37 920,00€ venant du Conseil Départemental de la Haute-Vienne, et 57 819,71€ de la part de l'État (montants TTC). Maitrise d'œuvre : Maytris.



La vie de la commune



Le 18 décembre la municipalité et les associations de la commune ont organisé le 2ème marché de Noël de Pageas. L'occasion pour le père Noël de distribuer des friandises aux enfants, pour la Quinte du Loup d'interpréter des chants spécialement répétés pour l'occasion. Un public en nombre le matin pour faire ses courses auprès des commerçants présents, mais plus clairsemé l'après-midi. Merci aux commerçants qui animent les marchés des dimanches matins et à quelques autres pour leur présence fidèle.

Les 13 et 15 décembre repas et goûter de Noël pour les enfants de l'école. Le personnel municipal de la garderie et de la cantine et quelques élus avaient mis les petits plats dans les grands pour offrir aux enfants un délicieux repas de Noël le 13 décembre dans la salle de la cantine bien décorée pour l'occasion. Deux jours après, les enfants et les enseignantes avaient droit à un goûter de Noël servi dans la salle des fêtes. Des élus étaient présents avec les enfants pour ces 2 moments festifs d'avant les congés de Noël.



Des illuminations de Noël dans le bourg en fin d'année, réglées sur les horaires de l'éclairage public, pour égayer le bourg à l'occasion des fêtes de fin d'année.

25 Novembre: La municipalité remercie les bénévoles. 2022, une année riche en animations dans lesquelles les associations de la commune et les élus se sont investis fortement à de nombreuses reprises. La commune a tenu à remercier tous les bénévoles qui font vivre Pageas en organisant pour eux une soirée raclette qui a été fort appréciée. Une cinquantaine étaient présents. Certains évoquent encore ce moment bien agréable.



La vie de la commune



7 Janvier: les premiers vœux du maire à Pageas. Après 2 années d'impossibilité liée au COVID, la municipalité a enfin pu tenir son engagement de présentation de ses vœux aux habitants de la commune. Plus de 50 personnes ont répondu à l'invitation et plusieurs représentants des municipalités voisines ainsi qu'un représentant de la gendarmerie étaient là. Madame le Maire s'appuyant sur un diaporama a pu ainsi présenter les réalisations de la municipalité depuis 2020 et annoncer les projets de l'année 2023. L'après-midi s'est terminée par le pot de l'amitié offert aux présent(e)s.

19 Février: repas de Mardi Gras pour les aînés de la commune.

Ce moment de retrouvailles entre aînés et élus a remplacé cette année le traditionnel repas qui était proposé les années précédentes avant Noël. Près de quarante aînés ont répondu à l'invitation municipale et ont pu apprécier le repas préparé par Monsieur Brun traiteur à Châlus et servi à l'assiette par les élus. Bien sûr la traditionnelle tarte aux pruneaux était au dessert de ce moment fort sympathique.



5 avril: la Culture au Grand Jour à Pageas

Dans le cadre de la 33ème manifestation « Festival de la Culture au Grand Jour » organisé par le conseil départemental du 25 mars au 9 avril, Pageas a accueilli un concert jazz. 70 personnes dans la salle des fêtes, peu de Pageaciens, mais un public venu parfois de loin pour découvrir et écouter le groupe ODL E.band dans son spectacle « Ornida dal Lado ». Un concert de qualité (avec entre autre une excellente saxophoniste), apprécié des spectateurs. La soirée à laquelle étaient présents des représentants du conseil départemental s'est achevée par le pot de l'amitié aux artistes et aux spectateurs présents.



« Pageas Loisirs poursuit ses activités! »

Pageas Loisirs: à nouveau une année pleine pour ses activités

Après deux années perturbées l'association a pu reprendre le cours normal de ses activités. Toutes celles qui avaient été programmées à son assemblée générale du 5 octobre dernier ont été réalisées.

17 sorties pédestres sur les sentiers de randonnée de la région. Des groupes de 7 à 22 adhérents se retrouvent 3 fois par mois dans la bonne humeur pour allier marche et découvertes sur des circuits variés de 9 à 12,5 km, à un rythme adapté au groupe.

La randonnée de la pleine lune a réuni de 150 à 160 personnes le samedi soir 4 février pour une marche nocturne sur les 8 km du circuit du Mas Nadaud. A défaut de pleine lune masquée par les nuages



Consignes au départ de la rando lune

les participants ont pu apprécier des histoires de pleine lune, de loup garou et autres histoires de lune. 120 personnes étaient présentes à la soupe à l'oignon servie à la salle des fêtes à l'issue de la sortie après le vin chaud offert à tout le monde. Un succès qui ne se dément pas au fil des ans.

Le TROC des jardins à Chenevières le samedi matin 29 avril a été une bien agréable matinée, réussie et appréciée, favorisée par une très belle météo avec de nombreux participant(e)s hors commune. Troc de plantes, sortie botanique, fabrication de nichoirs et de mangeoires,



Troc et échanges à Chenevières

démonstration du travail d'un feillardier ont rythmé la matinée qui s'est achevée par un apéritif offert et un pique-nique partagé sous chapiteau avec une trentaine de personnes (tourin du Périgord, omelettes paysannes, pâtisseries [apportées par les participants] ont eu un grand succès).

L'activité Pilates se poursuit tous les mardis matins à la salle des fêtes de Pageas (15 inscrit(e)s

et une moyenne de 10 personnes par séance)

Parallèlement l'association poursuit l'entretien des 50 km de sentiers balisés de la commune (tronçonnage

d'arbres tombés, débroussaillage élagage, bali-sage), des sentiers fort appréciés des nombreux groupes de randonneurs



Nettoyage des sentiers de Pageas

qui les fréquentent et le signalent à la mairie .

Et pour la suite de l'année 2023?

- Le dimanche 15 mai, sortie en car sur le plateau de Millevaches. Une cinquantaine de personnes sont inscrites pour une journée randonnée et tourisme.

- Le samedi après-midi 17 Juin Pageas Loisirs et la Quinte du Loup organiseront la fête de la Saint-Jean à Chenevières: concours de bêchage, repas sous chapiteaux, bal champêtre (et feu de Saint-Jean sous réserve des conditions climatiques).

- Le 17 septembre l'association organisera à nouveau, en commun avec la municipalité, sa randonnée d'automne dans le cadre des Journées Européennes du Patrimoine.

- Pageas Loisirs participera bien sûr aux manifestations communales (marchés du dimanche matin, fête de l'été, marchés en semi-nocturne de juillet et août, marché de Noël), continuera pendant l'été l'entretien des 50 km de sentiers balisés de la commune (balisage, débroussaillage...) et poursuivra ses sorties pédestres à partir de septembre.

L'association compte à ce jour 80 adhérents qui sont nombreux à s'impliquer dans son fonctionnement (même si parfois le « noyau actif » apprécierait l'arrivée de forces vives en renfort).

Pour tout renseignement

Jacques Lajudie (président) 06.83.24.29.97

Jean-Pierre Rigout 06.81.93.19.

Pierre Léger 06.83.01.75.92

Christiane Mairine 06.79.66.84.52

Pageas Loisirs

■ L'écho des associations



« LA QUINTE DU LOUP »

Une nouvelle cheffe de chœur à la quinte du loup !!!

Pam Burden a accepté le poste de cheffe de chœur de la Chorale, et c'est avec enthousiasme que les choristes démarrent un nouveau programme de chants. Vous pourrez le découvrir le 27 mai à l'église de Lageyrat à 18h. Nous serons aussi présent à la fête de l'été de Pageas le 2 juillet.

Pour tout renseignement contactez Thérèse au 06 23 37 94 01



« COMITÉ DES FÊTES »

Le comité des fêtes, pour bien commencer l'année organisa une soirée moules frites le 04 mars 2023, une première qui restera encore une fois un succès avec une salle comble. Les moules de la Maison DELBRUYERE de Pageas régala les papilles accompagnées par la musique et l'ambiance de DJ musique, un local que tout le monde reconnaîtra. Nous serons présents cette année encore à tour de rôle avec les autres associations aux marchés du dimanche matin. (le 07 mai, 16 Juillet et 27 août).

Le 04 Juin nous vous attendons nombreux pour venir taquiner le poisson à notre concours de pêche à l'étang de la jourdanie. Un lot récompensera chaque participant.

Le Dimanche 02 Juillet grosse journée pour la fête de l'été ou le comité des fêtes sera à l'œuvre pour vous enchanter et vous régaler tout au long de la journée, vide grenier animation restauration avec pour conclure un bal populaire suivi du feu d'artifice. Vous aurez tous les détails de la journée sur les affiches et autres réseau sociaux.

Suivrons les **2 marchés nocturnes le 19 juillet et le 16 Aout** pour le second, ou le comité sera au fourneau accompagné d'une animation musicale.

Avec un décalage par rapport aux autres années. **Le 21 octobre aura lieu la soirée entrecôtes**, pensez à réserver assez tôt les places étant limitées et rapidement complètes. L'animation sera une fois n'est pas coutume du ressort de Bouly qui sera enchanté du plus jeune au plus ancien.

Le marché de Noël le 17 décembre clôturera une année 2023 bien remplie avec la venue du père Noël qui portera quelques friandises aux enfants les plus sages.

Nous avons accueillis avec plaisir 2 nouvelles bénévoles, et toute personnes désirant nous rejoindre sera la bienvenue.

Bureau du Comité

Président : P. Nawrot
Vice président : J. Cherbeix
Trésorier : M. Bonnet

Trésorier adjoint : J. Pescher
Secrétaire : Cl. Gropas
Secrétaire adjoint : G. Pary

« AMICALE LAÏQUE DES ÉCOLES »

L'amicale Laïque est toujours présente sur les communes de Pageas et Chalus, nous sommes heureux de pouvoir continuer à organiser les manifestations comme le Loto (1er week end de mars), la buvette au marché de PAGEAS, le vide grenier...

Ce dernier a été un franc succès et nous sommes ravis du résultat financier qui nous permettra de financer les projets des maîtresses pour l'année en cours.

L'assemblée générale qui s'est tenue le 18 novembre 2022 nous a permis de revenir en détail sur notre bilan et aussi de vous présenter les nouveaux projets des écoles et les différentes manifestations sur l'année 2023.

Nous souhaitons remercier vivement tous les bénévoles, les maîtresses ainsi que les mairies pour leur soutien.

Sans cette aide précieuse nous ne pourrions pas y arriver! C'est pourquoi nous vous demandons, parents, grands parents, neveux, nièces, cousins, cousines, etc. de nous rejoindre sans attendre pour la bonne continuité de notre association car sans aide il n'y aurait pas de piscine pour les élèves de Pageas, pas de nouveau matériel pour la maternelle, pas de prise en charge pour la classe de découverte de l'élémentaire de Chalus, etc.

Vous avez toujours rêvé de tenir une buvette, monter/démonter des stands, faire cuire des frites ou simplement donner des idées et vous avez des enfants, petits enfants ou autre à l'école du RPI: l'amicale est faite pour vous!!

Voici notre calendrier des manifestations à venir pour l'année 2023:

- Juin 2023: Fêtes des écoles et Kermesse
- 18 juin 2023 : Buvette au marché de Pageas
- 17 septembre 2023 : Vide Greniers
- Octobre 2023: Ramassage des châtaignes
- 28 octobre 2023: Halloween pour les enfants

Vous pouvez d'ores et déjà nous contacter sur l'adresse mail: amicale.rpichaluspageas@gmail.com

Amicalement.

Cindy Costa, la présidente.



L'agenda 2023



Mai 2023	Dimanche 14	Randonnée de printemps	Pageas Loisirs
Juin 2023	Dimanche 04	Concours de pêche	Comité des fêtes
	Samedi 17	Fête de la St. Jean - Chenevières	Pageas Loisirs
Juillet 2023	Dimanche 02	Fête de l'été et marché	Commune et associations
	Mercredi 19	Marché nocturne - Pageas	Commune et associations
	Dimanche 30	Fête chasse et nature	Acca Pageas
Août 2023	Mercredi 16	Marché nocturne - Pageas	Commune et associations
Septembre 2023	Dimanche 17	Randonnée et patrimoine	Pageas Loisirs et commune
	Dimanche 17	Vide grenier - Châlus	Amicale laïque
Octobre 2023	Samedi 07	Soirée entrecôtes	Comité des fêtes
Décembre 2023	Dimanche 17	Marché de Noël - Pageas	Inter associatif et mairie de Pageas.



0_SseeB_D

MAIRIE

4 rue des Écoles

87230 Pageas

Tel : 05 55 78 41 86

Courriel : communedepageas@wanadoo.fr

Site internet : www.pageas.fr

 [communedepageas](https://www.facebook.com/communedepageas)